

Note de recherche du millénaire n°5

# Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants : création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire



Écrit par : Joseph Berger



CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION  
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

[www.boursesmillenaire.ca](http://www.boursesmillenaire.ca)

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

### **La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire**

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est un organisme privé et indépendant, créé par une loi du Parlement en 1998. Son mandat consiste à améliorer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Canadiens, à susciter chez les étudiants un degré élevé de réussite et d'engagement au sein de la société et à former des alliances d'organisations et de personnes pour mieux comprendre et surmonter les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada. La Fondation distribue chaque année environ 340 millions de dollars en bourses générales et en bourses d'excellence.

### **Le Programme de recherche**

Le Programme de recherche du millénaire contribue aux efforts de la Fondation en menant des recherches et des projets pilotes pour mieux comprendre et surmonter ce qui fait obstacle à l'éducation postsecondaire. Il vise à assurer que les décideurs et les participants au débat sur l'éducation supérieure au Canada ont accès aux meilleures analyses et données.

### **La Collection *Notes de recherche***

Le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est d'améliorer l'accès aux études postsecondaires de manière à ce que les Canadiens puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie et d'une société en constante évolution.

Du reste, l'éducation supérieure est la porte d'entrée à la réalisation personnelle et à la réussite économique auxquelles les Canadiens de toutes origines ont droit. La Fondation entreprend des recherches approfondies, recueille et analyse des données provenant d'enquêtes, de sondages et de projets pilotes afin de mieux comprendre les obstacles qui freinent l'accès de certains étudiants aux études postsecondaires dans le but de définir des stratégies qui permettront d'atténuer l'effet de ces obstacles.

Les recherches de la Fondation ont permis de mettre à jour des tendances, des questions et des enjeux qui appellent un débat public élargi. Cette note de recherche, la cinquième d'une collection consacrée à l'analyse de questions relatives à l'accès et au financement de l'éducation postsecondaire, a pour but d'éclairer à la fois ce débat et l'élaboration de politiques et de programmes.

# Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants : création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire

**Résumé :** Le système canadien d'aide financière aux étudiants a subi d'importantes modifications au cours de la période qui a précédé l'année scolaire 2005-2006. Jusque-là, la plupart des bourses d'études – dont le remboursement n'est pas requis – ont été allouées, comme le sont les prêts, en fonction des besoins financiers de l'étudiant, lesquels sont calculés en déduisant les ressources estimées des coûts admissibles. L'attribution des nouvelles bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, des Subventions d'accès du gouvernement fédéral et de certaines bourses d'accès provinciales se fonde principalement sur le revenu ou sur d'autres indicateurs démographiques (comme le statut d'Autochtone). La présente note de recherche expose les raisons théoriques et empiriques qui ont conduit à l'instauration de ces bourses attribuées en fonction du revenu. Elle présente les lignes directrices et les modalités de leur mise en œuvre, trace le premier portrait descriptif et analytique de leur répartition et dresse un tableau comparatif des bénéficiaires des bourses d'accès et de ceux des bourses préexistantes. Bien qu'elle ne fasse pas partie de l'évaluation formelle des bourses d'accès du millénaire, cette note s'inscrit en complément du programme de recherche Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants (MEAFE).

Accorder une aide financière non remboursable aux étudiants qui sont les plus susceptibles de contracter un emprunt semble à première vue logique<sup>1</sup>. Malheureusement, cette approche suppose que les étudiants à faible revenu rempliront les conditions requises pour obtenir l'aide financière la plus élevée compte tenu de leur revenu familial. Ce n'est pas toujours le cas. En raison du manque d'argent, les étudiants à faible revenu contourneront vraisemblablement le problème en s'inscrivant dans des programmes relativement peu coûteux, en vivant à la maison et en occupant un emploi pendant l'année scolaire. De cette manière, ils peuvent effectivement avoir moins besoin de l'aide financière aux études. Par conséquent, ils obtiennent généralement des

prêts plus modestes et des bourses en moins grand nombre que les étudiants qui déclarent un revenu d'emploi inférieur, qui ont des frais de scolarité plus élevés ou plus de dépenses, ou qui quittent le domicile familial pour aller poursuivre leurs études. De plus, les étudiants à faible revenu se font souvent damer le pion dans la course aux bourses d'études par des étudiants plus âgés qui sont considérés comme autonomes, mais qui, selon ce que révèlent des résultats de recherches, reçoivent dans bien des cas un certain soutien financier de leurs parents.

Le système de bourses fondées sur les besoins, à lui seul, ne sert pas adéquatement les étudiants à faible revenu qui font attention à leur budget. Heureusement, les bourses d'accès

“ Les étudiants à faible revenu se font souvent damer le pion dans la course aux bourses d'études par des étudiants plus âgés qui sont considérés comme autonomes. ”

1. Pour les besoins de cette étude, les termes « aide financière non remboursable », « bourse d'études » et « bourse » sont employés indifféremment.

## *Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants : création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

du millénaire et les Subventions canadiennes d'accès viennent combler d'importantes lacunes dans l'aide financière aux études.

Cette note de recherche aborde trois questions relatives à l'instauration des bourses d'accès. D'abord, pourquoi les gouvernements devraient-ils verser des bourses ciblant particulièrement les étudiants à faible revenu ou issus d'autres groupes sous-représentés? En second lieu, que peut-on apprendre de la manière dont ont été créées les bourses d'accès du millénaire? Et, troisièmement, en quoi les étudiants qui obtiennent des bourses selon le revenu sont-ils différents de ceux qui reçoivent de l'aide fondée sur les besoins?

Une recherche antérieure a démontré que l'aide financière non remboursable a une incidence positive sur la probabilité d'achèvement des études postsecondaires. Par ailleurs, une recherche portant sur la répartition de l'aide financière révèle que les étudiants à faible revenu reçoivent une moindre part des bourses destinées aux étudiants dans le besoin du fait de leur comportement prudent en matière de dépenses. Aussi, les efforts visant à fournir aux étudiants à faible revenu un soutien financier doivent-ils tenir compte des défis systémiques qui empêchent ceux-ci de tirer pleinement avantage du système d'aide financière existant.

Dans son programme de bourses destinées aux groupes d'étudiants sous-représentés dans les établissements postsecondaires, la Fondation a adopté une approche qui sort du cadre habituel des politiques d'aide financière. Tandis que les objectifs du programme se déploient à l'échelle nationale, son mode d'application est conçu pour s'adapter aux réalités locales. Deux raisons impérieuses expliquent cette situation : d'une part, les politiques en matière d'éducation diffèrent radicalement d'une province à une autre. D'autre part, la démographie et les populations

étudiantes de chaque province varient considérablement. La Fondation a donc cherché une approche qui puisse tenir compte des champs de compétences des provinces et des territoires.

Les premiers résultats des données administratives font état de différences notables entre les étudiants qui reçoivent une bourse en fonction de leurs besoins et ceux qui l'ont obtenue selon leur revenu. Il y a relativement peu de chevauchement entre les deux groupes, étant donné que leurs besoins financiers diffèrent. Bien que ces résultats confirment certaines idées qui sous-tendent la création des bourses d'accès du millénaire, ils sont encore parcellaires comparativement aux résultats attendus de l'évaluation longitudinale et indépendante des bourses d'accès actuellement en cours.

En résumé, les bourses d'accès créées par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire introduisent trois innovations importantes dans le système canadien d'aide financière aux étudiants : elles établissent l'aide essentiellement en fonction du revenu, non des besoins; elles introduisent une plus grande souplesse dans les rapports avec les provinces et territoires; elles constituent l'élément central d'un plus vaste programme de recherche.

### **Pourquoi aider les étudiants à faible revenu?**

Trois raisons principales expliquent que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ait décidé de créer un programme de bourse particulier à l'intention des étudiants des groupes sous-représentés :

1. Dans la mesure où les études supérieures constituent de plus en plus un facteur de bien-être individuel et sociétal, il est dans l'intérêt du pays d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires. Un moyen permettant d'améliorer efficacement les

“ Tandis que les objectifs du programme se déploient à l'échelle nationale, son mode d'application est conçu pour s'adapter aux réalités locales. ”

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

taux d'inscription consiste à concentrer les efforts en ciblant les individus les moins susceptibles de s'engager dans des études postsecondaires. Cette mesure s'applique tout particulièrement aux programmes d'aide financière, dont l'objectif est d'aider les personnes qui ne disposent pas des moyens suffisants pour assumer les coûts rattachés aux études<sup>2</sup>.

2. Les recherches sur le rapport entre l'aide financière et la réussite des étudiants démontrent que l'obtention de bourses exerce un effet positif sur la probabilité qu'un étudiant achève ses études<sup>3</sup>. Comme il est probable que les étudiants à faible revenu aient accès à moins de sources de financement pendant leurs études, l'aide financière aux études peut les aider à payer leurs factures tout en leur permettant de poursuivre leur programme. Comme le souligne Finnie (2004), l'aide financière non remboursable réduit le coût net des études supérieures. Celles-ci deviennent alors plus attrayantes pour les étudiants à faible revenu, moins convaincus de prime abord de leur utilité et moins disposés à s'endetter pour obtenir un diplôme. Dans sa revue de la documentation portant sur les bourses dans un certain nombre de pays, Usher (2006) analyse plusieurs études américaines où il est question de l'incidence des bourses sur la capacité des étudiants à faible revenu de mener à bien des études supérieures. Il en conclut que les bourses sont de nature à exercer un effet positif sur la persévérance des étudiants à faible revenu, en particulier au cours des premières années de leurs études postsecondaires. Quant à Mueller (2007), il soutient, dans sa propre revue de la

documentation, que les bourses encouragent plus fortement les jeunes à faible revenu à aller de l'avant que les prêts.

3. L'hypothèse selon laquelle les programmes d'aide existants ciblent déjà les étudiants à faible revenu semble erronée. Le système d'aide aux études évalue les besoins en soustrayant les ressources des coûts. Les étudiants à faible revenu qui s'inscrivent dans des programmes d'études relativement abordables (comme ceux qui sont offerts dans les collèges communautaires) ou ceux qui habitent chez leurs parents devront payer moins de frais que ceux qui quittent le domicile familial et sont inscrits dans des programmes onéreux. Les étudiants qui travaillent pour arrondir leurs fins de mois seront considérés, dans le processus d'évaluation des besoins, comme possédant davantage de ressources. Par conséquent, les étudiants à faible revenu qui agissent de façon rationnelle en abaissant les coûts risquent d'être effectivement pénalisés par un système qui fournit seulement des bourses aux étudiants dans le besoin. De plus, les étudiants qui sont considérés comme indépendants de leurs parents (généralement en vertu de leur âge) sont plus susceptibles de recevoir des bourses. En effet, contrairement aux bourses d'accès, les bourses du millénaire sont surtout (68 %) décernées à des étudiants indépendants. Cela découle du fait que leur revenu familial n'est pas pris en considération dans l'estimation de leurs besoins, bien qu'ils puissent éventuellement recevoir une aide substantielle de la part de la famille. Le poids du statut d'étudiant dépendant ne peut pas être minimisé. Étant donné que l'aide financière non remboursable est

2. Voir le chapitre 3 dans l'ouvrage de Berger *et al.* (2007) pour les données les plus récentes sur le coût des études et les ressources des étudiants canadiens.

3. Voir Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2006) pour un aperçu de la recherche menée à la demande de la Fondation relativement à l'influence des bourses sur le degré de persévérance.

“ Les bourses sont de nature à exercer un effet positif sur la persévérance des étudiants à faible revenu. ”

## *Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants : création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

limitée, les étudiants dépendants à faible revenu se trouvent en concurrence, pour l'obtention de ces bourses, avec des étudiants plus âgés, dont on présume qu'ils ne reçoivent aucune aide financière des membres de leur famille. Selon Ekos (2006), 42 % des étudiants âgés de 22 et 23 ans et 32 % de ceux âgés de 24 et 25 ans ont reçu un certain soutien financier des parents au cours de l'année scolaire 2003-2004. Ces contributions ne seraient aucunement prises en compte par les programmes d'aide financière aux étudiants dans le calcul des ressources. Comme les étudiants plus âgés sont susceptibles d'encourir des frais plus élevés (il y a de bonnes probabilités pour qu'ils n'habitent plus chez leurs parents ou qu'ils vivent en couple et aient des enfants), les ressources des programmes d'aide financière qui ne tiennent pas compte des contributions reçues de la famille peuvent leur être attribuées en priorité, au détriment des étudiants dépendants à faible revenu.

Étant donné la priorité accordée aux besoins et le fait que l'on retrouve plus d'enfants de familles fortunées que de familles pauvres dans les établissements postsecondaires canadiens, Usher (2004, 18) constate que presque 60 % des 1,07 milliard de dollars versés en bourses diverses, en 2001, ont été distribués à des individus appartenant aux deux quartiles supérieurs de revenu. L'attribution de l'aide financière aux étudiants à qui elle profiterait vraisemblablement le plus semble donc bien mal assurée par la méthode actuelle. Sans doute cette situation reflète-t-elle tout simplement les objectifs des programmes de bourse. Les décideurs canadiens ont traditionnellement – et avec succès – utilisé le système de bourses pour prévenir le surendettement. Ce n'est que

tout récemment qu'on a pris en considération le fait que les bourses pouvaient aussi améliorer les taux d'inscription et de réussite certaines populations étudiantes.

À la suite d'une étude indépendante réalisée à la demande du législateur, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a entrepris en 2004 une série de consultations pancanadiennes afin d'examiner les meilleurs moyens d'améliorer son programme de bourses. Les opinions exprimées au cours de ces consultations reprennent les constats de recherches sur l'aide canadienne aux études établissant que les étudiants « dans le besoin », dont on a souvent présumé qu'ils venaient de milieux défavorisés, ne sont pas nécessairement les mêmes que les étudiants « à faible revenu ».

### **Implantation des bourses d'accès du millénaire**

Alors qu'elle abordait la seconde moitié de son mandat de dix ans, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire s'attendait à un excédent sur l'investissement de la dotation initiale de 2,5 milliards de dollars en raison de frais d'exploitation inférieur aux prévisions et d'un rendement sur le capital investi supérieur à ce qui était prévu. Elle a mis à profit les leçons tirées de ses consultations pancanadiennes et a créé les bourses d'accès du millénaire, qui devaient représenter 200 millions de dollars, soit 50 M\$ par année au cours des quatre dernières années d'activité de la Fondation<sup>4</sup>. Ce volet a été conçu de façon à compléter le programme existant des bourses générales du millénaire en ciblant expressément les étudiants à faible revenu,

4. Dans l'établissement des bourses d'accès destinées aux étudiants issus de groupes sous-représentés, le personnel de la Fondation a pris en compte plusieurs lignes directrices qui sont ressorties des consultations de 2004, telles que l'importance d'employer les bourses à la fois pour couvrir les besoins non comblés et réduire l'endettement, la nécessité de décerner ces bourses aux étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires, et l'importance de veiller à ce qu'elles soient distribuées en respectant les caractéristiques uniques et les circonstances particulières de chaque province et territoire.

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

même si leurs besoins financiers ne sont pas les plus élevés<sup>5</sup>. De même, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux ont introduit de nouvelles mesures afin de soutenir les étudiants qui, croyait-on, étaient censés recevoir leur juste part des programmes de bourses existants, mais qui, en fait, avaient un manque à gagner important.

Les bourses d'accès de la Fondation sont particulières du fait qu'elles sont soumises à une évaluation rigoureuse. En plus de financer les bourses, la Fondation soutient un programme de recherche mené par l'Educational Policy Institute (EPI) et par la School of Policy Studies de l'Université Queen's dans le but d'étudier la distribution de l'aide financière aux étudiants à faible revenu. Le programme de recherche, connu sous le nom de Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants (MEAFE), s'appuie sur des données administratives et les résultats de sondages afin d'évaluer la persévérance aux études des bénéficiaires de bourses d'accès et celle d'étudiants non boursiers de profils comparables. Il offre également l'occasion d'approfondir, au moyen d'ensembles de données existants, des questions liées à l'aide financière, au cheminement des étudiants et au profil des étudiants à faible revenu au Canada<sup>6</sup>.

Comme il a été mentionné plus haut, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le gouvernement du Canada ont mis en place simultanément, pendant l'année scolaire 2005-2006, des bourses et des subventions d'accès pour étudiants à faible revenu. Celles-ci ont pour objectif fondamental de fournir une aide financière non remboursable selon un mode différent de celui qui régit les

bourses fondées sur les besoins. Toutefois, les bourses et les programmes de subventions se différencient de deux manières importantes : d'abord, les bourses de la Fondation sont accessibles aux étudiants de chaque province et territoire tandis que le programme de prêts aux étudiants du Canada ne fonctionne ni au Québec, ni dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut; en second lieu, les critères d'attribution et les montants des bourses de la Fondation varient d'une province à l'autre, en fonction des besoins déterminés par les gouvernements provinciaux et les intervenants du monde de l'éducation. La Subvention canadienne d'accès est distribuée selon les mêmes critères quel que soit le territoire ou la province.

Il existe deux catégories de Subventions canadiennes d'accès : la première pour les étudiants de familles à faible revenu qui en sont à leur première année d'études post-secondaires; la seconde pour les étudiants ayant une incapacité permanente. Les étudiants dont les familles satisfont aux conditions requises pour l'obtention de la Prestation nationale pour enfants (PNE) du gouvernement fédéral peuvent recevoir la première de ces Subventions canadiennes d'accès couvrant 50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$<sup>7</sup>. Les étudiants atteints d'une incapacité permanente peuvent recevoir une Subvention canadienne d'accès pouvant aller jusqu'à 2 000 \$<sup>8</sup>.

En 2005-2006, les bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont été distribuées dans huit provinces et un territoire. En 2006-2007, elles ont été offertes partout au pays, après des

“ Les bourses d'accès de la Fondation sont particulières du fait qu'elles sont soumises à une évaluation rigoureuse. ”

5. Comme il en sera question plus loin, dans certaines provinces, les bourses sont destinées à d'autres groupes d'individus sous-représentés au postsecondaire, à savoir les étudiants autochtones, les étudiants des régions rurales et les étudiants adultes.

6. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements en ligne à [www.mesa-project.org](http://www.mesa-project.org) (en anglais) et à [www.millenniumscholarships.ca/fr/research/MESA.asp](http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/MESA.asp)

7. [www.rhdsc.gc.ca/fr/apprentissage/subventions\\_etudes/subvention1.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/apprentissage/subventions_etudes/subvention1.shtml)

8. [www.rhdsc.gc.ca/fr/apprentissage/subventions\\_etudes/subvention2.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/apprentissage/subventions_etudes/subvention2.shtml)

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

négoiations et des ententes entre la Fondation et chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. La Fondation a effectué les démarches auprès de ces gouvernements avec l'objectif d'offrir des bourses aux étudiants de groupes sous-représentés et en s'appuyant sur un ensemble de paramètres en vue de leur attribution. Elle cherchait à fournir à ces étudiants de l'aide non remboursable en fonction des besoins définis par chaque gouvernement provincial et territorial. Dans la plupart des cas, les bourses sont accordées aux étudiants dépendants en fonction du revenu familial. En Alberta, elles sont destinées aux étudiants des régions rurales, tandis qu'en Saskatchewan, elles sont attribuées aux étudiants autochtones. Au Manitoba, une partie des bourses d'accès est également réservée aux étudiants autochtones ainsi qu'aux étudiants adultes<sup>9</sup>.

Dans certaines provinces ou certains territoires, les bourses d'accès du millénaire ressemblent beaucoup aux Subventions canadiennes d'accès. La bourse accordée en Ontario en 2005-2006 en est un bon exemple<sup>10</sup>. Pour celle-ci, on a eu recours aux critères de la Prestation nationale pour enfants afin de déterminer quels étudiants remplissaient les conditions requises au plan du revenu familial. Le montant de la bourse s'élève, comme pour la Subvention canadienne d'accès, à 50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$. Pour de nombreux étudiants ontariens, la combinaison des deux bourses a dès lors pour effet de couvrir intégralement leurs frais de scolarité.

Dans d'autres provinces, les bourses d'accès du millénaire sont administrées différemment des Subventions canadiennes d'accès. En Colombie-Britannique, par exemple, le revenu

familial est calculé non pas en fonction de l'admissibilité à la Prestation nationale pour enfants, mais selon la contribution parentale prévue du programme d'aide financière aux études. C'est également le cas en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans ces provinces, chaque boursier reçoit 1 000 \$ afin d'alléger sa dette d'études, et jusqu'à 2 500 \$ pour réduire la part des besoins non comblés, c'est-à-dire la portion des besoins reconnus de l'étudiant qui n'est pas couverte par le programme provincial d'aide financière<sup>11</sup>. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les étudiants sont considérés comme admissibles à la bourse d'accès en fonction des critères de la Prestation nationale pour enfants, mais les bourses sont allouées différemment de la Subvention canadienne d'accès. Le tableau 1 présente une description des bourses d'accès dans chaque province et territoire.

Bien que les bourses d'accès du millénaire soient offertes aux étudiants de chaque province et territoire, elles ne sont pas administrées d'une façon uniforme. Les bourses d'accès de la Fondation ont été conçues en partant du principe que l'enseignement postsecondaire, ainsi que les programmes de soutien aux étudiants, varient considérablement d'un océan à l'autre. La Fondation entendait créer un programme qui verrait à la distribution de bourses partout au pays en s'appuyant sur trois lignes directrices constantes : fournir une aide aux étudiants sous-représentés, qui semblent mal servis par le système d'aide financière actuel; concevoir le programme à l'échelle provinciale et territoriale, de façon suffisamment souple pour reconnaître l'existence de mécanismes de soutien et des besoins

“ La Fondation cherchait à fournir à ces étudiants de l'aide non remboursable en fonction des besoins définis par chaque gouvernement provincial et territorial. ”

9. Voir Berger *et al.* (2007) pour un examen de la sous-représentation des étudiants autochtones au postsecondaire; Frenette (2002) analyse les obstacles qui bloquent l'accès aux études des jeunes des régions rurales.

10. La bourse d'accès du millénaire de l'Ontario est financée conjointement par la Fondation et par le gouvernement de l'Ontario. Depuis 2005-2006, la clientèle a été élargie pour inclure des étudiants à revenu moyen au cours des deux premières années de leurs études postsecondaires.

11. Si l'étudiant n'a aucun besoin non comblé, la bourse est limitée à la somme de 1 000 \$ prévue pour l'allègement de la dette.

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

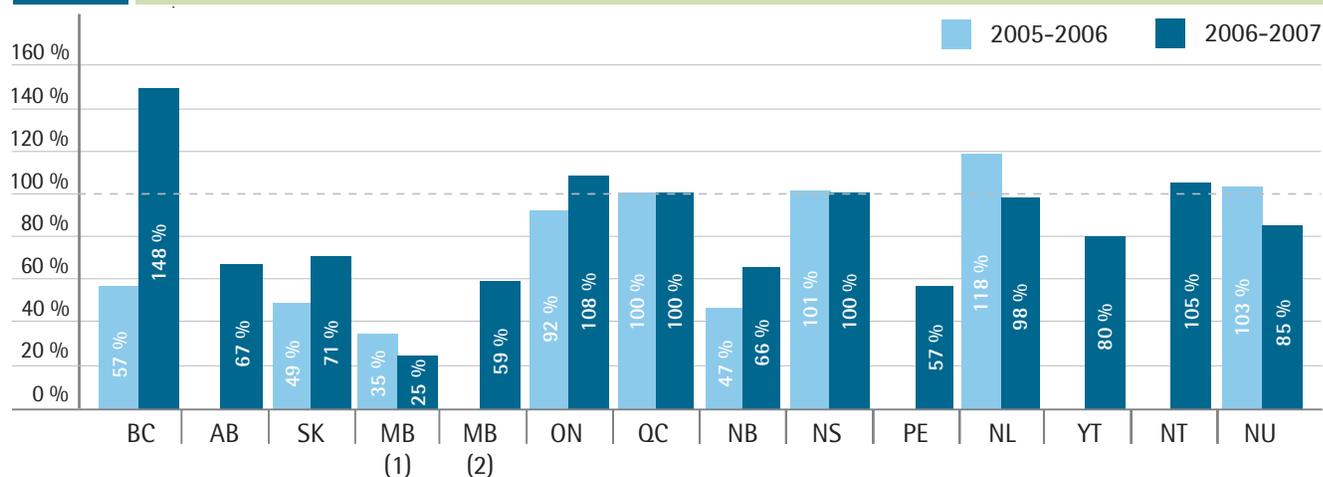
**Tableau 1** Critères d'admissibilité aux bourses d'accès et revenu familial des boursiers

Province	Seuil d'admissibilité	Revenu parental moyen (boursiers seulement)		Valeur de la bourse
		2005-2006	2006-2007	2006-2007
BC	0 \$ de contribution parentale en 2005-2006; moins de 1 000 \$ de contribution parentale en 2006-2007	26 366 \$	31 440 \$	3 000 \$
AB	Étudiants de régions rurales admissibles à l'aide financière aux études	—	27 934 \$	1 000 \$
SK	Étudiants autochtones admissibles à l'aide financière pour études	33 423 \$*	s. o.	2 000 \$
MB étudiant adulte	Seuil déterminé par la province et par la Fondation	s.o.	s. o.	5 000 \$ (la 1 <sup>re</sup> année; en diminution par la suite)
MB Subvention des possibilités	Prestation nationale pour enfants (pour les étudiants dépendants)/ étudiants autochtones indépendants admissibles à l'aide financière pour études	—	20 209 \$	50 % des droits de scolarité (max. 3 000 \$) pour les étudiants à faible revenu; 100 % des droits de scolarité ou des besoins estimés (max. 4 000 \$) pour les étudiants autochtones
ON	Prestation nationale pour enfants en 2005-2006; échelle mobile du revenu familial allant jusqu'à 74 800 \$ en 2006-2007.	21 065 \$	40 228 \$	De 25 à 50 % des frais de scolarité (maximum 3 000 \$)
QC	Étudiants ayant les plus faibles revenus admissibles à l'aide financière pour études	14 801 \$	12 952 \$	3 000 \$ (approximativement)
NB	Prestation nationale pour enfants	23 340 \$	s. o.	1 000 \$ (1 <sup>re</sup> année) 2 200 \$ (2 <sup>e</sup> année) 1 800 \$ (3 <sup>e</sup> année)
NS	Moins de 1 000 \$ de contribution parentale	34 784 \$	34 783 \$	1 000 \$ pour l'allègement de la dette; de 500 à 2 500 \$ pour les besoins non comblés
PE	Prestation nationale pour enfants	s. o.	s. o.	1 000 \$
NL	Moins de 1 000 \$ de contribution parentale	35 792 \$	36 328 \$	1 000 \$ pour l'allègement de la dette; de 500 à 2 500 \$ pour les besoins non comblés

\* Les données sur le revenu parental ne sont disponibles que pour les boursiers reconnus dépendants (26 %). En 2005-2006, les bourses d'accès n'ont pas été distribuées en Alberta ni dans l'Île-du-Prince-Édouard; au Manitoba, seule la bourse pour étudiant adulte a été attribuée en 2005-2006.

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

**Figure 1** Proportion des bourses d'accès décernées en 2005-2006 et en 2006-2007



MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

locaux; mener une évaluation rigoureuse et indépendante de ce nouveau genre d'aide financière aux études. Ce troisième objectif est poursuivi par le programme MEAFE. Celui-ci prend l'évaluation des bourses comme point de départ pour étudier les facteurs qui influent sur la décision d'un individu de poursuivre et d'achever des études supérieures et se concentre plus particulièrement sur les jeunes qui sont peu susceptibles de poursuivre des études postsecondaires.

Ces dernières années, malgré une augmentation des inscriptions et un accroissement de la population dans la tranche d'âge qui poursuit habituellement des études postsecondaires, le nombre des bénéficiaires de l'aide aux études a diminué. Ainsi, les programmes de bourses établis selon le nombre anticipé de bénéficiaires de l'aide aux études en 2004 ont fini par répondre à moins de demandes qu'il n'était prévu. Comme l'indique la figure 1, moins d'étudiants ont satisfait aux critères pour l'obtention d'une bourse en 2005-2006<sup>12</sup>

que ce qui était prévu. C'est pourquoi la Colombie-Britannique et l'Ontario ont modifié les critères d'admissibilité pour l'année 2006-2007. Le nombre d'étudiants admissibles aux bourses d'accès demeure inférieur aux attentes dans l'ouest du Canada et au Nouveau-Brunswick, ce qui met en évidence la faible représentation des jeunes à faible revenu dans les établissements postsecondaires.

**En quoi les bénéficiaires des bourses d'accès sont-ils différents des bénéficiaires des bourses fondées sur le besoin?**

Même si les résultats de la recherche MEAFE, qui évalue les bourses d'accès de la Fondation, ne seront pas connus avant un certain temps, les premières données administratives révèlent néanmoins des différences notables entre les bénéficiaires des bourses d'accès et ceux qui reçoivent des bourses fondées sur le besoin; elles fournissent également d'importantes indications sur les tendances relatives à l'aide financière aux étudiants.

12. Aucune donnée comparable n'est disponible pour les Subventions canadiennes d'accès.

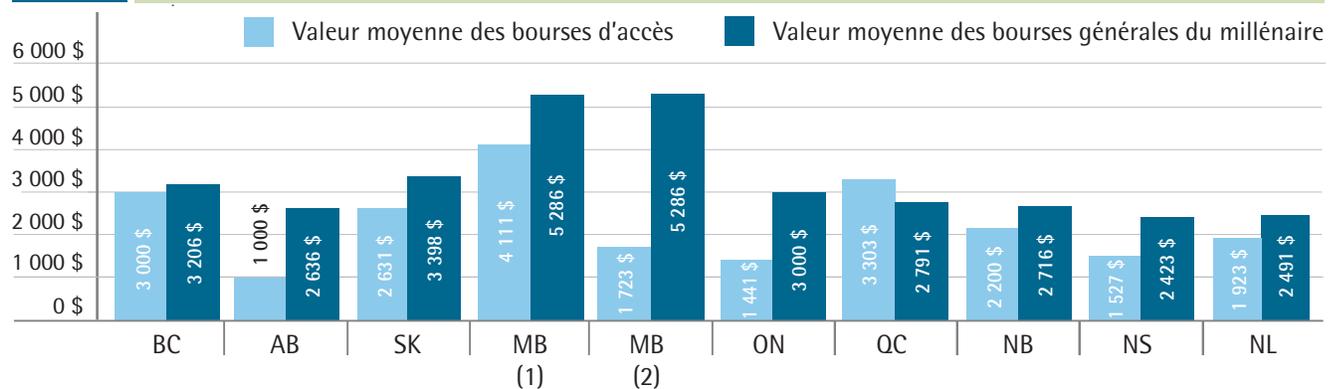
*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

Une comparaison des programmes d'aide à l'égard des besoins estimés des bénéficiaires des bourses d'accès et de ceux des bourses générales pour étudiants dans le besoin vient conforter une des idées maîtresses qui sous-tend l'instauration des bourses d'accès : les étudiants à faible revenu ont moins de chances d'être admissibles aux bourses traditionnelles. Comme on peut le voir à la figure 3, cette affirmation se vérifie particulièrement en Ontario, où les besoins estimés des bénéficiaires de bourses d'accès représentent à peine la moitié de ceux des étudiants dans le besoin qui reçoivent une bourse générale de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La différence est moindre au Manitoba et en Saskatchewan, car les étudiants indépendants (ceux dont le revenu familial n'est pas pris en considération) sont admissibles à la bourse d'accès. Au Québec, les deux types de bourses sont intégrés dans le même programme, lequel prévoit les niveaux de contributions parentales pour étudiants dépendants les plus élevés au pays. En d'autres termes, la province dirige déjà, dans les faits, son aide vers les personnes dont le revenu familial est exceptionnellement bas. La bourse

d'accès est décernée, au Québec, aux étudiants dont le revenu familial est le plus faible. La Nouvelle-Écosse représente une autre exception. Sa situation en ce qui concerne les études postsecondaires est en effet unique, puisqu'elle possède de nombreuses universités dont les frais de scolarité sont les plus élevés au Canada, tandis que son réseau de collèges communautaires est relativement restreint. Par conséquent, la plupart des étudiants sont limités à un seul choix quant aux études postsecondaires : un programme universitaire coûteux. Pour cette raison, il y a en Nouvelle-Écosse moins de différence entre les étudiants dans le besoin et les étudiants à faible revenu.

La figure 2 montre aussi que la bourse d'accès est généralement d'une valeur inférieure à celle de la bourse générale du millénaire. Dans la mesure où les étudiants à faible revenu ont tendance à avoir des besoins financiers plus modestes, comme l'indique la figure 3, les deux types de bourses finissent par couvrir approximativement la même proportion des besoins estimés des étudiants de la Saskatchewan, du Manitoba (bourse pour étudiant adulte), de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador, comme l'illustre la figure 4.

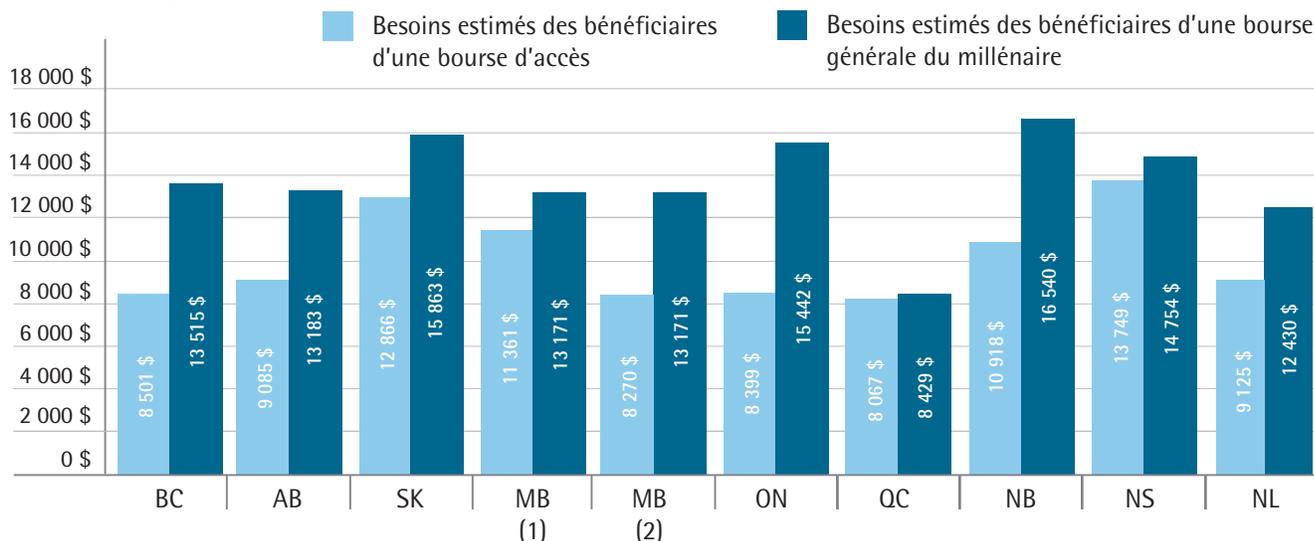
**Figure 2** Valeur moyenne des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire en 2006-2007



MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

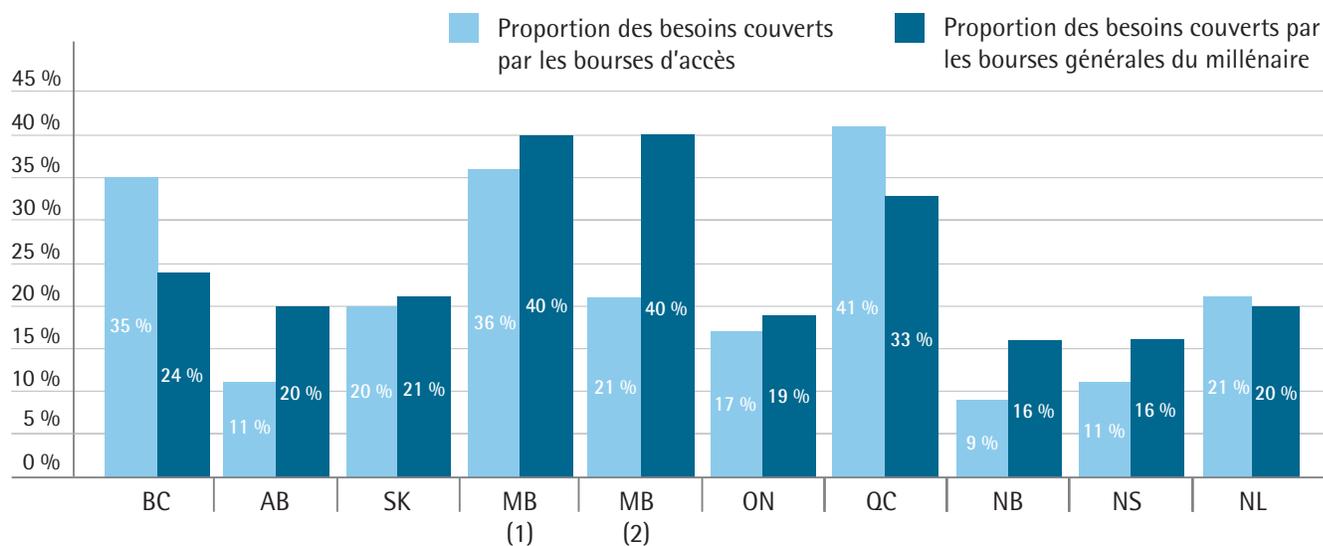
*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

**Figure 3** Besoins estimés moyens des bénéficiaires des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire en 2006-2007



MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

**Figure 4** Valeur moyenne des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire par rapport à la moyenne des besoins estimés en 2006-2007



MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

Les bourses d'accès sont généralement offertes seulement aux étudiants de première année, tandis que pour les bourses générales du millénaire, on exige habituellement que l'étudiant ait préalablement achevé un an d'études. Toutefois, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, il est possible que survienne un certain chevauchement. Comme le montrent les figures 5, 6 et 7, chaque bourse ne s'applique généralement qu'à une seule catégorie de bénéficiaires, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Les bourses d'accès ont été conçues pour aider les étudiants à faible revenu en partie parce que, souvent, ils ne sont pas les mêmes que les étudiants dans le besoin. Ces derniers bénéficient déjà à la fois de la bourse préexistante de la Fondation et d'une série de mesures fédérales et provinciales d'allègement de la dette. Avec l'instauration des bourses d'accès, les deux populations ont accès à des programmes d'aide. Certains étudiants se retrouvent cependant dans les deux catégories : ils ont les besoins financiers les plus élevés et ils viennent de familles à faible revenu ou autochtones. Ces étudiants finissent par recevoir plus d'aide financière, puisqu'ils satisfont indifféremment aux critères d'admissibilité des bourses accordées en fonction des besoins, de celles accordées en fonction du revenu ou encore des bourses destinées aux Autochtones.

De nombreux bénéficiaires de l'aide aux études constatent que l'aide financière qu'ils reçoivent, ne répond pas à tous leurs besoins, qu'il s'agisse d'un prêt, d'une bourse ou d'une combinaison des deux. En fait, le système d'aide aux études reconnaît souvent des besoins financiers qu'il n'est pas en mesure de couvrir. Les étudiants aux « besoins non comblés », fait remarquer McElroy (2004), sont plus susceptibles d'abandonner leurs études que ceux dont les besoins sont entièrement couverts, même s'ils reçoivent de l'aide. Pour les étudiants à faible revenu, qui n'ont probablement pas les réserves nécessaires

Figure 5 Répartition des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique pour l'année 2006-2007

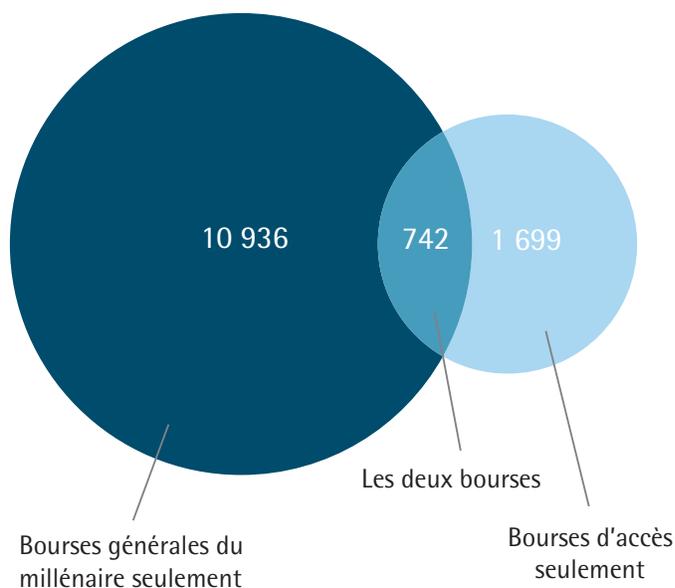
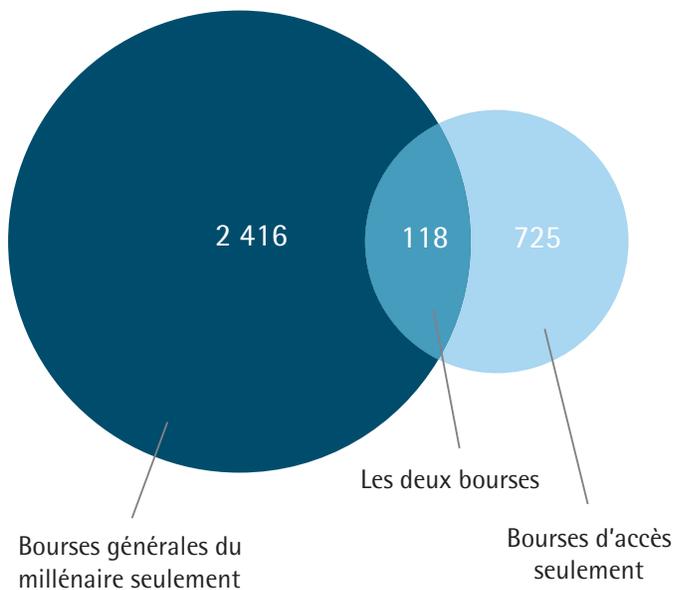


Figure 6 Répartition des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire au Nouveau-Brunswick pour l'année 2006-2007

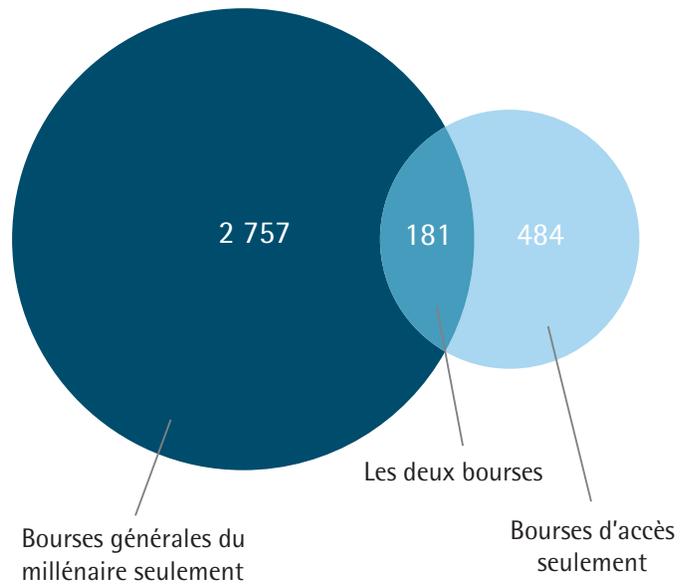


*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

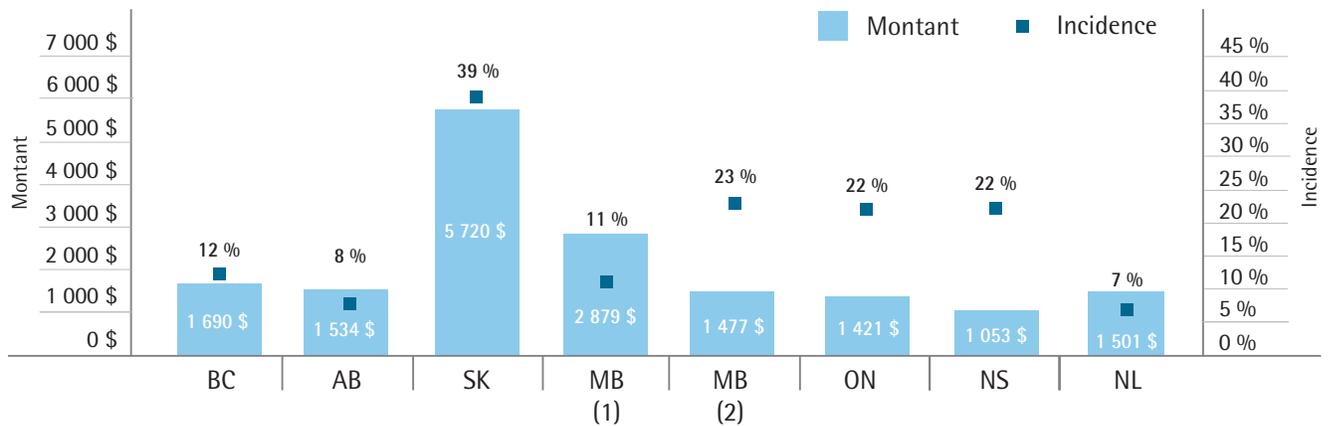
pour faire face aux imprévus, les besoins non comblés pourraient jouer un rôle déterminant dans la réussite des études. Certaines bourses d'accès sont conçues entre autres pour réduire les besoins non comblés : une partie de la bourse est versée sous forme de subvention qui permet de « compléter » l'aide financière de l'étudiant, tandis que le reste de la bourse consiste en une somme permettant d'alléger sa dette et de réduire le solde impayé de son prêt étudiant. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador offrent cette formule mixte. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba (bourse pour étudiant adulte seulement), la bourse s'ajoute au prêt consenti à l'étudiant.

À la figure 9, on constate que les bénéficiaires des bourses d'accès (groupe 1) sont relativement moins susceptibles de s'inscrire dans une université que les bénéficiaires de bourses ayant des besoins élevés (groupe 2). Cette affirmation se vérifie en particulier en Alberta,

**Figure 7** Répartition des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire en Saskatchewan pour l'année 2006-2007



**Figure 8** Incidence et montant moyen des besoins non comblés des bénéficiaires des bourses d'accès



Les données pour le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan sont celles de 2005-2006.  
MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

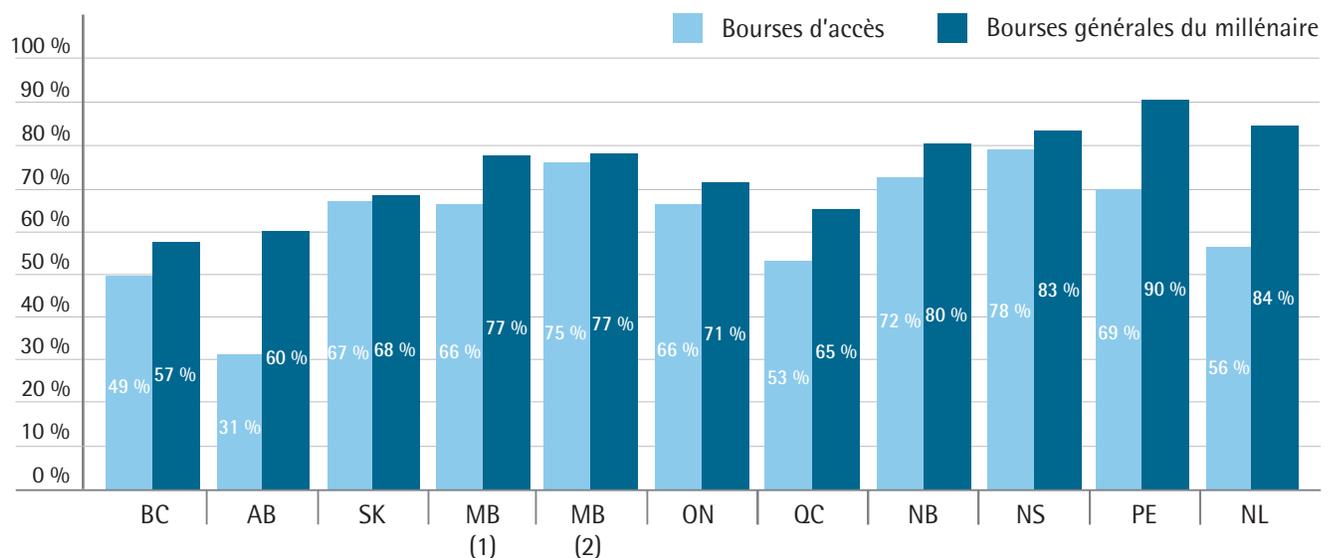
**Tableau 2** Paiements pour besoins non comblés en 2006-2007

Province	Nombre de bénéficiaires de la bourse d'accès	Nombre de bénéficiaires recevant un paiement pour besoins non comblés	Somme moyenne allant à la réduction des besoins non comblés	Proportion des bourses totales allant à la réduction des besoins non comblés	Proportion des bourses totales consacrées à la remise de dette
NS	1 301	356	1 540 \$	30 %	70 %
NL	624	103	1 890 \$	24 %	76 %
SK	692	319	1 730 \$	40 %	60 %

où les bourses d'accès sont versées exclusivement aux étudiants des régions rurales. Frenette [2002] fait remarquer que le fait d'habiter à plus de 80 kilomètres d'un établissement postsecondaire réduit la probabilité que l'étudiant poursuive ses études. À Terre-Neuve-et-Labrador, les étudiants du groupe 1

ont un tiers (30 %) moins de chances d'aller étudier dans une université que ceux du groupe 2; à l'Île-du-Prince-Édouard, les chances du groupe 1 sont d'un quart (25 %) moindres et, au Québec, elles sont inférieures d'un cinquième (20 %).

**Figure 9** Proportion des bénéficiaires des bourses d'accès et des bourses générales du millénaire inscrits dans une université en 2005-2006



Les données pour l'Alberta, le Manitoba (2) et l'Île-du-Prince-Édouard sont celles de 2006-2007  
MB (1) : Bourse pour étudiant adulte – MB (2) : Subvention des possibilités

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

## **Conclusion**

L'instauration des bourses d'accès du millénaire a transformé le paysage de l'aide financière aux étudiants au Canada. Ses répercussions peuvent être considérées sous trois angles principaux.

D'abord, l'arrivée des bourses d'accès marque un tournant dans la manière dont l'aide est allouée aux étudiants. Jusqu'en 2005-2006, la plus grande part de l'aide non remboursable au Canada allait aux étudiants qui avaient démontré les besoins financiers les plus élevés. En s'inscrivant dans des programmes relativement peu coûteux, en continuant à vivre au domicile familial et en travaillant en cours d'année scolaire, les étudiants à faible revenu arrivent à minimiser leur niveau de dépendance à l'égard de l'aide financière aux études. Ainsi obtiennent-ils généralement des prêts d'une valeur moins importante et des bourses en moins grand nombre que les étudiants qui déclarent un revenu d'emploi inférieur et davantage de coûts, que ce soit parce qu'ils ont déménagé pour pouvoir poursuivre leurs études ou que leurs frais de scolarité sont plus élevés. Les bourses d'accès du millénaire ainsi que la Subvention canadienne d'accès apportent un complément de premier ordre au système actuel de bourses fondées sur le besoin, qui ne permet pas d'aider adéquatement les étudiants à faible revenu au comportement prudent et économe.

Ensuite, les bourses d'accès du millénaire présentent un modèle de distribution de l'aide qui maintient des objectifs nationaux tout en reflétant les réalités régionales. Comme les politiques en matière d'études supérieures diffèrent sensiblement d'une province à l'autre, une aide financière uniformisée est peu susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants dans toutes les

provinces. La Fondation a approché ses partenaires provinciaux et territoriaux avec l'intention de distribuer de l'aide financière aux étudiants de groupes sous-représentés dans les établissements postsecondaires. C'est dans cet esprit que la bourse d'accès est offerte, mais pas nécessairement de la même manière d'une province à l'autre. Les provinces et les territoires gèrent leurs politiques d'aide financière aux étudiants en fonction d'orientations qui leur sont propres, ce qui signifie qu'il est important de façonner de nouveaux programmes qui s'inscrivent en complémentarité. D'ailleurs, les groupes d'individus sous-représentés au postsecondaire varient selon les provinces.

Enfin, comme ces bourses s'inscrivent dans un programme de recherche, les décideurs pourront plus facilement en évaluer les mérites à l'aide des meilleures données possible. La création de la bourse d'accès de la Fondation découle des résultats d'une recherche antérieure portant sur l'évaluation du programme de bourses fondées sur le besoin. Ainsi qu'il en a été question plus haut, un des points faibles de ce programme est qu'il ne répond pas adéquatement aux besoins des étudiants à faible revenu. Les bourses d'accès du millénaire a été conçues de façon à compléter le programme préexistant et à rassembler le plus de données possible au sujet des boursiers et de leurs pairs pour évaluer efficacement les résultats. Le financement de l'ensemble des programmes de la Fondation, y compris la bourse d'accès, arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2008-2009. La disparition de la Fondation créerait un déficit annuel de 350 millions de dollars dans le financement des bourses et des subventions. Alors que les décideurs discutent de la manière de combler ce manque, il va sans dire qu'une évaluation rigoureuse de la bourse d'accès les aidera à prendre les meilleures décisions.

*Une nouvelle forme d'aide financière aux étudiants :  
création, mise en œuvre et évaluation des bourses d'accès du millénaire*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport annuel 2006 de *Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants* à l'une ou l'autre des adresses suivantes :  
[www.mesa-project.org](http://www.mesa-project.org) (version anglaise) ou  
[www.millenniumscholarships.ca/fr/research/MESA.asp](http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/MESA.asp).

## **Bibliographie**

- Berger, Joseph, Anne Motte et Andrew Parkin. 2007. *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2006. *L'impact des bourses : endettement et persévérance*, Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- Finnie, Ross. 2004. *Student Financial Aid: The Whys, Whens and Hows of Loans and Grants*, exposé présenté à la conférence *Taking Public Universities Seriously* présentée à l'Université de Toronto les 3 et 4 décembre 2005.
- Frenette, Marc. 2002. *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, Ottawa : Statistique Canada.
- Institute of Intergovernmental Affairs, Queen's University. 2003. *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire : évaluation de performance (1998-2002)*, Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- Junor, Sean et Alex Usher. 2004. *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- McElroy, Lori. 2004. *Les bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique : exploration de l'impact du programme*, Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- Mueller, Richard E. 2007. *Access and Persistence of Students from Low-Income Backgrounds in Canadian Post-Secondary Education : A Review of the Literature*, rapport non publié préparé pour le programme MEAFE.
- Usher, Alex. 2004. *Are the Poor Needy? Are the Needy Poor? The Distribution of Student Loans and Grants by Family Income Quartile in Canada*, Toronto : Educational Policy Institute.
- Usher, Alex. 2006. *Grants for Students : What They Do, Why They Work*, Toronto : Educational Policy Institute.